

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ

Séance du 19 mai 2025

Délibération n° 2025.05.32

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 13 mai 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 13 mai 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Isabelle GERENTES, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Installations classées – Société REMUET TP – Centre de recyclage de déchets non dangereux inertes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier déposé par la société REMUET de demande d’enregistrement en vue d’exploiter un centre de recyclage de déchets non dangereux inertes, situé impasse des Ayolles sur la commune de Corcelles-en-Beaujolais.

La demande est soumise à une consultation du public qui aura lieu du lundi 5 mai 2025 au lundi 2 juin 2025 inclus.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette affaire.

Au vu du projet susvisé, le Conseil Municipal n’émet pas de remarque particulière.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

